YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/11/138

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Entente Sportive Yerroise.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Association Entente Sportive Yerroise obtient de bons résultats en Nationale 2,

CONSIDERANT que l'association doit faire face au règlement de cotisations, à l'achat de matériel et aux frais de déplacement,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € à l'Association Entente Sportive Yerroise,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 1-12-08
et de la publication le 5-12-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Hôtel de Ville
Rue Charles de Gaulle
91330 YERRES Cedex
Tél. 01 69 49 76 00
Fax 01 69 48 63 98